

Bordereau de signature

DELIB N°33- AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	14/04/2025	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	14/04/2025	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	14/04/2025	 
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : affectation du résultat 2024

Séance du 11/04/2025

2^{ème} convocation

Délibération n°33

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 10

Absents : 30

Votants : 10

- dont « pour » : 10

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 05 avril 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le vendredi 11 avril 2025 à 08 heures au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, ATTIBOU Zaïnati, RIDHOI Zaïnabou, BOINA Rifay Raim, ISSOUFI Ramadan, MROIVILI Mohamed Moindjie,

Absents:

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, , BOURA Zaounaki Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, BOURA MCOLO Vita. RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, FARADJI Saindou, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Secrétaire de séance : BOINA Rifay Raim

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération). Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation ».

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de constater le résultat de clôture arrêté 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Considérant que les résultats arrêtés 2024 à intégrer au budget primitif 2025 sont retracés dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses fonctionnement 2024	6 414 584,60€
Recettes fonctionnement 2024	10 025 642,92€
A/ résultat exercice 2024	3 611 058,32€
B/résultat antérieur reporté	6 980 381,99€
C/ résultat à affecter (A+B)	10 591 440,31€

Section d'investissement	
Dépenses investissement 2024	5 297 541,92€
Recettes investissement 2024 yc 1068	3 218 749,01€
D/résultat exercice 2024	- 2 078 792,91€
E/résultat antérieur reporté	1 548 856,90€
F/résultat d'investissement (D+E)	- 529 936,01€
Restes à réaliser 2024 (RAR) dépenses	2 431 834,99€
Restes à réaliser 2024 (RAR) recettes	2 043 204,37€
Solde RAR	-388 630,62€

G/ besoin de financement (F+RAR)

- 918 566,63€

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	-529 936,01€
Affectation en réserve d'investissement (1068)	918 566,63€
Report en fonctionnement (002)	9 672 873,68€

Vu les articles L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instructions budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- L'affectation des résultats 2024 au budget primitif selon le tableau ci-dessus,
- D'autoriser M le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 11/04/2025

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 14/04/2025
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest